

**L'avenir des retraites complémentaires  
conditionné par la réforme des régimes de base**

Le Conseil national de l'UPA réuni ce 24 avril a affirmé que **la priorité de la prochaine majorité gouvernementale sera d'engager la réforme globale des régimes de retraite.**

**La situation des régimes de retraites complémentaires AGIRC et ARRCO, ne pourra être examinée qu'en fonction des solutions retenues pour les régimes de retraite de base. C'est pourquoi l'UPA considère que les partenaires sociaux devront engager dès le mois de septembre une négociation sur l'ensemble du dossier des retraites en France.**

Dans la mesure où il semble difficile, compte tenu des échéances politiques et des élections prud'homales à venir, d'aboutir à une réforme avant le 31 décembre 2002, **l'UPA proposera aux partenaires sociaux de proroger, à titre conservatoire, l'accord du 10 février 2001 sur les retraites complémentaires.** Seule cette solution transitoire permettrait aux Français qui envisagent de quitter la vie active au-delà du 31 décembre 2002, de percevoir une retraite à taux plein entre 60 et 65 ans.